



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Direction de l'Environnement et du Cadre de vie

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable Exercice 2017



SOMMAIRE

Pages

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	4
1.1 – DESCRIPTION	4
1.2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	5
1.3 – QUALITE DU SERVICE.....	8
1.4 – LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	10
II - INDICATEURS TECHNIQUES	13
2.1 - EVOLUTION DU NOMBRE D'USAGERS.....	13
2.2 - EVOLUTION DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE	14
2.2.1 - Volumes mis en distribution par communes (en m ³)	14
2.2.2 - Evolution des volumes consommés (en m ³)	15
2.2.3 - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	16
2.3 - PERFORMANCES DES RESEAUX.....	16
2.3.1 - Rendements.....	16
2.3.2 – Taux de renouvellement.....	17
2.3.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	17
2.3.4 – Indice linéaire des pertes en réseau	18
2.3.5 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	19
2.4 - QUALITE DE L'EAU.....	19
2.4.1 – Analyses QUIMPER COMMUNAUTE	20
2.4.2 – Analyses PAYS GLAZIK	21
III - INDICATEURS FINANCIERS	22
3.1 – TARIFS.....	22
3.2 – FACTURE TYPE	26
3.3 - INDICATEURS FINANCIERS	30
3.3.1 – Dette de la collectivité	30
3.3.2 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	30
3.3.3 – Abandon de créances ou versement à un fonds de solidarité.....	31
3.3.4 – Opérations de coopération décentralisée.....	31
3.4 - INVESTISSEMENTS REALISES ET PROGRAMMES.....	32
3.4.1 – Travaux réalisés en 2017 par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.....	32
3.4.2 – Travaux réalisés en 2017 par le délégataire	34
3.4.3 – Programme de travaux 2018	36

PRÉAMBULE

Le présent rapport est rédigé en application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, intègre les indicateurs de performance.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, issue de la fusion de la communauté de communes du PAYS GLAZIK et de QUIMPER COMMUNAUTÉ, a la compétence eau potable depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017. La commune de QUEMENEVEN a intégré cette structure à cette date, mais a assuré la compétence eau potable en propre sur l'exercice 2017.

La gestion de l'eau est assurée en fonction des différentes communes, soit au travers de contrats de délégation de service public, soit en régie, avec du personnel communautaire.

La distribution de l'eau potable des villes de QUIMPER et d'ERGUÉ-GABÉRIC est assurée par la société VEOLIA EAU au travers deux contrats d'affermage qui prendront fin le 2 février 2023.

La production de l'eau potable pour les communes de QUIMPER et d'ERGUÉ-GABÉRIC est assurée via un contrat de prestation de service avec la société VEOLIA EAU jusqu'au 2 février 2023.

La production et la distribution de l'eau potable pour les villes de LOCRONAN et PLUGUFFAN, sont assurées par la société VEOLIA EAU au travers de deux contrats d'affermage qui prendront fin le 2 février 2023.

La production et la distribution de l'eau potable pour la ville de PLOMELIN sont assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage qui a pris fin le 31 décembre 2017. Un nouveau contrat a été signé avec cette même société jusqu'au 2 février 2023.

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de GUENGAT, PLONÉIS et PLOGONNEC sont assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017 et se terminera le 2 février 2023.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE conserve la propriété du réseau, des ouvrages associés et des usines de production, assure le renouvellement des canalisations du génie-civil et la modernisation des usines de production.

Le service de production et de distribution, assuré par une régie communautaire sur l'ex territoire de la communauté de communes du PAYS GLAZIK avait été mis en place le 1^{er} janvier 2016, date de prise en compte de la compétence eau potable par cette structure. La communauté de communes du PAYS GLAZIK avait signé un contrat de prestation de services avec la société VEOLIA pour renforcer éventuellement le service en période d'absence du personnel ou pour l'astreinte.

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

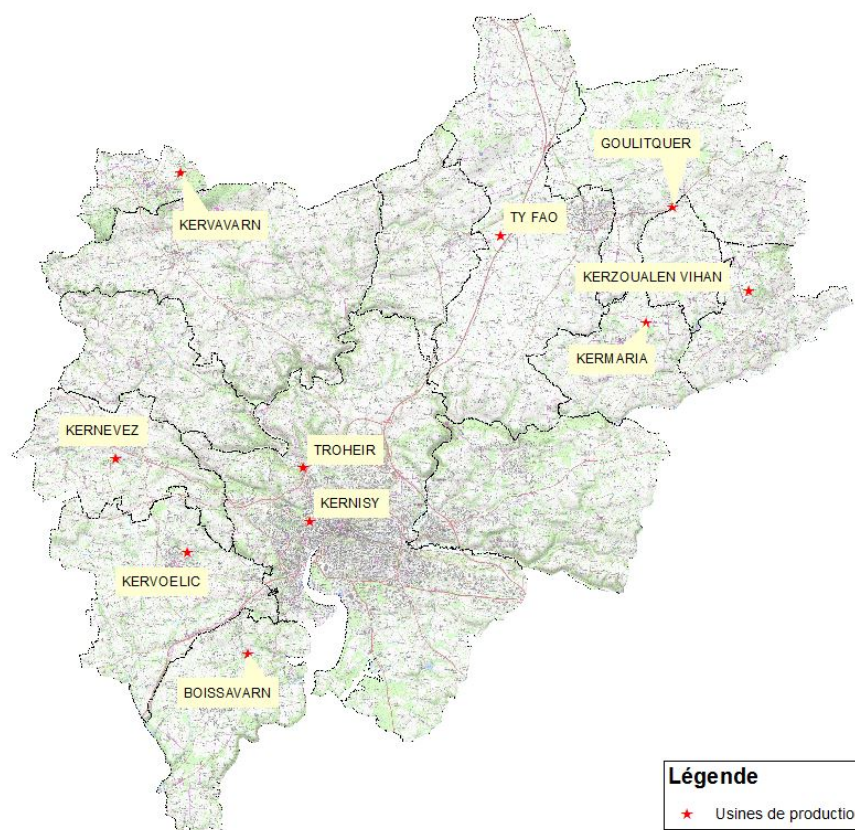
1.1 – DESCRIPTION

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE assure effectivement la production et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble des communes. L'ex QUIMPER COMMUNAUTE dispose d'un règlement de service, adopté début 2016 et l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK, d'un règlement adopté le 22 décembre 2015. Ces règlements fixent les règles de relation avec l'utilisateur.

Constitution du service :

Les usines de production du service de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------------------|
| ♦ Usine de production de TROHEIR à QUIMPER | 800 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de KERNISY à QUIMPER | 240 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de BOISSAVARN à PLOMELIN | 50 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de KERVAVARN à LOCRONAN | 100 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de KERVOALIC à PLUGUFFAN | 40 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de KERNEVEZ à PLONÉIS | 60 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de GOULITQUER à EDERN | 40 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de TY FAO à BRIEC | 30 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de KERMARIA à LANDUDAL | 18 m ³ /h |
| ♦ Usine de production de KERZOUALEN VIHAN à LANGOLEN | 20 m ³ /h |



QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE est adhérent au Syndicat Mixte de l'Aulne, avec les deux usines situées à CHÂTEAULIN. L'eau est livrée directement en distribution sur différentes communes de la communauté.

Les chiffres clé du service pour l'année 2017 sont :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">♦ 47 529 abonnés♦ 6 074 040 m³ facturés♦ 27 réservoirs♦ 10 unités de production♦ 1 646 km de réseau |
|---|

1.2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2017 est marquée par la fusion des deux collectivités : QUIMPER COMMUNAUTÉ et la communauté de communes du PAYS GLAZIK, avec le rapprochement des services afin d'assurer l'exploitation des ouvrages et définir les programmes de travaux d'investissement nécessaires pour entretenir le patrimoine.

Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec la société SAUR pour l'exploitation du service d'eau potable (production et distribution) pour les communes de GUENGAT, PLOGONNEC, PLOMELIN et PLONÉIS. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La société SAUR était déjà exploitante sur ces quatre communes. Le nouveau contrat s'achèvera le 2 février 2023.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a engagé les travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération quimpéroise. Il est rappelé que ce projet consiste en :

- la création d'une réserve d'eau brute de 1,2 million de mètres cubes dans la cavité de la carrière de Kerrous, sur des terrains acquis par QUIMPER COMMUNAUTÉ ;
- l'installation d'une nouvelle prise d'eau sur l'Odet pour alimenter cette réserve ;
- la mise en place d'un feeder de transfert de l'eau brute stockée à Kerrous jusqu'au Stéir en aval de la prise d'eau de Trohéir (pour soutenir le débit réservé à respecter en cas d'étiage sévère) sur un linéaire d'environ 5 km.

Après avoir obtenu l'arrêté préfectoral le 17 août 2016 pour autoriser le projet, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a retenu le cabinet SAFEGE pour la réalisation des dossiers de consultation des entreprises avec deux lots :

- Lot 1 : Réalisation du feeder
- Lot 2 : Prise d'eau et travaux d'aménagement sur le site de la carrière

La fin d'exploitation de la carrière de Kerrous a eu lieu au mois de juillet 2017.

Les premiers travaux de pose du feeder ont démarré au cours du second trimestre 2017 avec la traversée des deux cours d'eau : le Stéir et l'Odet, pendant l'été 2017 période de nappes basses. La pose du feeder s'est poursuivie pendant l'automne. Il est rappelé que le feeder possède une longueur de près de 5 km en diamètre 500 mm.

A l'automne 2017, les travaux ont également démarré au niveau de la carrière de Kerrous par la réalisation de la prise d'eau dans l'Odet et les forages permettant de prélever dans la carrière.

L'ensemble de ces deux chantiers sera poursuivi au cours du premier semestre 2018.

Le montant total des deux marchés de travaux s'élève à 3 156 277 € HT, avec 1 596 448 € HT pour la pose du feeder et 1 559 779 € HT pour la prise d'eau et les travaux d'aménagement sur le site de la carrière.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a sollicité l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental et le Conseil régional pour l'obtention de subventions. L'ensemble des partenaires a répondu favorablement, d'autant que ce projet s'inscrit dans le cadre du « Schéma départemental d'alimentation en eau potable », adopté début 2014 par le Conseil départemental du Finistère. Ce projet permettra également, à terme, de venir secourir d'autres collectivités du Sud Finistère pendant les périodes estivales, lors d'épisodes de sécheresse, en injectant l'eau produite à l'usine de Trohéir dans le réseau du Syndicat mixte de l'Aulne. Le montant total des subventions estimé, s'élève à 2,1 M d'euros.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a poursuivi son programme de renouvellement de réseaux pour un montant de dépenses d'environ 1,64 M d'euros TTC de travaux. De plus, un nouveau réservoir de 500 m³ a été construit à PLUGUFFAN. Celui-ci remplace un ouvrage ancien en très mauvais état au niveau du génie-civil, présentant des fuites d'eau. Le chantier a duré 5 mois, avec une mise en service au printemps 2017. Le coût des travaux s'est élevé à 277 417 € TTC. Cet ouvrage permettra d'optimiser la sécurisation de la distribution de la commune de PLUGUFFAN. QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a procédé également au renouvellement du silo à chaux sur l'usine de Trohéir. Ce silo avait plus de 30 ans. Le coût des travaux a été de 97 317 € TTC.

Les principaux travaux ont concerné :

▸ BRIEC	
- Bourg.....	368 378 € TTC
▸ ERGUÉ-GABÉRIC	
- Rue de Menez Groas et route d'Elliant	307 228 € TTC
- Secteur de Kerdiles.....	76 832 € TTC
- Vallée du Jet	40 907 € TTC
▸ LANDREVARZEC	
- AMO et remplacement des cuves.....	3 500 € TTC
▸ LOCRONAN	
- Secteur Kerbleon	34 740 € TTC
▸ PLOMELIN	
- Secteur Ti Lipig.....	135 940 € TTC
▸ QUIMPER	
- Secteur Ty Pont	144 072 € TTC
- Secteur de la Faïencerie.....	119 458 € TTC
- Route de Locronan	83 868 € TTC
- Chemin du Camp de Kercaradec.....	38 456 € TTC

L'ensemble de ces travaux contribue à maintenir le rendement du réseau d'eau potable à des valeurs élevées.

L'année 2017 aura été marquée par un déficit important sur certains captages qui se sont retrouvés à des niveaux très bas. En particulier la seconde unité de production de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : les captages de Kernisy n'ont produit qu'un peu plus de 700 000 m³ sur l'année, alors qu'en moyenne, ils produisent de l'ordre de 1,1 million de m³/an. Ce niveau de production aussi bas n'avait pas été constaté depuis de très nombreuses années.

Au cours de l'année, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a analysé la gestion des services d'eau sur son territoire, car elle a dû mettre en place deux budgets distincts :

- 1 pour les communes gérées par un contrat de délégation de service public
- 1 pour les communes gérées en régie

Sur le territoire de la communauté de communes du PAYS GLAZIK, une étude avait été faite par cette structure lors de sa prise en compétence au 1^{er} janvier 2016 qui mettait en évidence une nécessité d'augmenter les tarifs pour pouvoir réaliser les travaux d'investissements nécessaires au maintien du patrimoine.

A l'examen des tarifs des deux anciennes collectivités, l'écart de tarif pour la facture de référence de 120 m³ était assez faible. Par contre, pour équilibrer le budget de la régie, il était nécessaire d'augmenter les tarifs de près de 50 % pour l'ensemble des usagers. Devant cette problématique, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a décidé de changer le mode de gestion et dans ce cas-là, l'ensemble des charges sera supporté par un seul budget unique. Ceci permet de ne pas augmenter le tarif de manière importante.

Lors du vote des tarifs d'eau potable, fin de l'année, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a par contre entamé un lissage de la grille tarifaire sur les anciennes communes de la communauté de communes du PAYS GLAZIK, du fait d'une part fixe plus élevée sur ce territoire et également, d'un tarif relativement bas sur les tranches tarifaires des gros consommateurs.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE lancera donc une délégation de service public sur les communes de BRIEC, EDERN, LANGOLEN, LANDREVARZEC, LANDUDAL et QUÉMÉNÉVEN, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'achèvera le 2 février 2023, date d'échéance de l'ensemble des autres contrats de délégation de services publics de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

Dans le cadre des contrats d'affermage, les délégataires ont renouvelé 273 branchements et 3512 compteurs sur l'ensemble des communes de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a poursuivi le contrôle de la mise en œuvre des engagements des délégataires dans les différents contrats de délégation de services publics de l'eau.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a poursuivi son engagement dans le cadre de la loi Oudin, pour soutenir des actions décentralisées en matière d'eau auprès des associations suivantes :

- UN Puits, UNE ÉCOLE À MADAGASCAR pour un montant de 2 400,00 €
- UNE RUCHE, UN ENFANT pour un montant de 5 757,60 €

1.3 – QUALITE DU SERVICE

Accueil des abonnés

Les abonnés de QUIMPER, ERGUÉ-GABÉRIC, LOCRONAN et PLUGUFFAN, peuvent se présenter dans les bureaux du fermier à l'adresse suivante :

VEOLIA EAU

Z.A.C. de Gourvily - 58, route du Loch

29196 QUIMPER CEDEX

Le service d'astreinte de VEOLIA EAU permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'accueil téléphonique des abonnés est réalisé par le centre service client, basé à RENNES. Les heures d'ouverture sont assurées du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Les abonnés de GUENGAT, PLOGONNEC, PLOMELIN et PLONÉIS, peuvent se présenter dans les bureaux du fermier à l'adresse ci-après :

SAUR

Z.A. de Bel Air

29700 PLUGUFFAN

Le service d'astreinte de la SAUR permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'accueil téléphonique de la clientèle est réalisé par le centre service client, basé à VANNES. Les heures d'ouverture sont assurées du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

Les abonnés de l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK peuvent se présenter dans les bureaux du service à l'adresse suivante :

Unité territoriale du PAYS GLAZIK

63 rue du général De Gaulle

29510 BRIEC

Le service d'astreinte est assuré par les agents communautaires : il permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'accueil téléphonique des abonnés est réalisé par le service. Les heures d'ouverture sont assurées du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, depuis la fin du premier trimestre 2017.

Service à la clientèle

Trois indicateurs ont été définis pour évaluer la qualité du service, uniquement sur l'ex territoire de QUIMPER COMMUNAUTÉ. Ces données ne sont pas disponibles pour la régie :

- a) La qualité du service se mesure par le respect du délai d'ouverture d'un branchement pour un nouvel abonné sur lequel chaque exploitant s'est engagé : en 2017, le taux de respect du délai d'ouverture des branchements a été de 99,80 %.

Dans le règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai d'un jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Communes	Exploitant	Délai d'engagement de l'exploitant	Nombre d'ouvertures de branchement	Nombre de délais non respectés
QUIMPER	VEOLIA	24 h	3 639	0
ERGUÉ-GABÉRIC	VEOLIA	24 h	305	0
LOCRONAN	VEOLIA	24 h	34	0
PLOMELIN	SAUR	24 h	155	3
PLUGUFFAN	VEOLIA	24 h	174	0
GUENGAT PLOGONNEC PLONEIS	SAUR	24 h	274	5
TOTAL ex territoire de QUIMPER COMMUNAUTÉ			4 581	8
Taux de respect du délai d'ouverture de branchements			99,80 %	

- b) La qualité de service s'évalue également via le taux de réclamations qui traduit le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Cet indicateur reprend uniquement les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Ce taux est de 0,24 réclamation pour 1000 abonnés, cela correspond à 10 réclamations écrites.

Communes	Clients	Réclamations écrites	Réclamation pour 1000 abonnés
QUIMPER	30 187	4	0,13
ERGUÉ-GABÉRIC	3 976	1	0,25
LOCRONAN	568	1	1,76
PLOMELIN	2 049	3	1,46
PLUGUFFAN	1 893	0	0
PLOGONNEC PLONEIS GUENGAT	1 424 1 085 817	1	0,30
QUIMPER COMMUNAUTÉ	41 999	10	0,24

- c) Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, mesure la continuité du service. Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2017, 72 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,71 pour 1000 abonnés.

Ce taux est en légère augmentation, il était de 1,62 en 2016.

Communes	Clients	Nombre de coupure non programmée	‰
QUIMPER	30 187	28	0,93
ERGUÉ-GABÉRIC	3 976	13	3,27
LOCRONAN	568	4	7,04
PLOMELIN	2 049	8	3,90
PLUGUFFAN	1 893	1	0,53
GUENGAT	817	18	5,41
PLOGONNEC	1 424		
PLONEIS	1 085		
QUIMPER COMMUNAUTÉ	41 999	72	1,71

1.4 - LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE terminera le chantier de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération quimpéroise. Au premier trimestre, la dernière partie du feeder sera posée dans la zone d'activités de Gourvily. Ce tronçon est sensible en termes d'impact sur la circulation par rapport à la zone commerciale importante implantée sur ce secteur. Le chantier se poursuit sur l'ancienne carrière de Kerrous. Les travaux sur la prise d'eau sur l'Odét seront achevés au 1^{er} trimestre 2018. L'installation des pompes au niveau de l'excavation de Kerrous devrait s'achever au milieu du second trimestre. Il restera à réaliser les canalisations entre ces deux points qui seront programmées au cours du second trimestre 2018. Le projet ne sera pas opérationnel pour l'été car l'arrêté préfectoral prévoit un remplissage de la carrière de fin novembre à fin avril, pendant les périodes de plus hautes eaux des cours d'eau. La carrière sera donc remplie à compter de l'automne 2018.

Au vu des décisions prises, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE va lancer une procédure de délégation de service public sur les communes de BRIEC, EDERN, LANDUDAL, LANDREVARZEC, LANGOLEN et QUÉMÉNÉVEN. Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2019 et expirera le 2 février 2023.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE poursuivra sa politique de renouvellement de réseaux afin de maintenir son patrimoine en bon état. Les principaux chantiers prévus en 2018 :

‣ BRIEC		
- Cité des Glycines.....	70 000	€ TTC
‣ ERGUÉ-GABÉRIC		
- Réservoir des Myrtilles	225 997	€ TTC
- Avenue de Lestonan	195 000	€ TTC
- Quartier du Champ	120 862	€ TTC
- Rue de Saint Guénolé	120 000	€ TTC
- Rue des Peupliers / Square des Morets	113 134	€ TTC
- Rue du Jet	102 243	€ TTC
- Route de Plas an Dans	98 000	€ TTC
‣ GUENGAT		
- Lotissement de Bellevue	176 000	€ TTC
‣ LANDREVARZEC		
- Renouvellement des cuves neutralites.....	131 644	€ TTC
‣ LANDUDAL		
- Captage de Kerguen	250 000	€ TTC
‣ LANGOLEN		
- Centre Bourg	143 000	€ TTC
‣ LOCRONAN		
- Secteur Moulin du Crac'h	237 905	€ TTC
- Secteur Kervavarn	167 487	€ TTC
‣ PLOGONNEC		
- Route de Douarnenez	46 200	€ TTC
‣ PLOMELIN		
- Route de Pont l'Abbé	229 968	€ TTC
‣ PLUGUFFAN		
- Secteur de Kerangavenn.....	120 000	€ TTC
‣ QUIMPER		
- Secteur du Moulin Vert	260 951	€ TTC
- Avenue de la Libération / Rue Pierre Brossolette ..	178 189	€ TTC
- Rue du Capricorne.....	163 206	€ TTC
- Rue Amiral Ronarc'h	39 963	€ TTC
- Rue des Lauriers	35 650	€ TTC

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE poursuivra les actions engagées en matière de coopération internationale dans le cadre de la loi Oudin, en fonction des demandes des différentes associations.

Après de nombreux échanges avec les différents maîtres d'ouvrage (SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE, DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ, communauté de communes du HAUT PAYS BIGOUDEN, communauté de communes du CAP SIZUN), QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE participera à la constructeur d'un nouveau réservoir en remplacement du réservoir du Moulin situé au JUCH, ce qui permettra de sécuriser l'ensemble des communes de l'ex syndicat de PEN AR GOYEN. Un nouveau réseau sera également réalisé dans le cadre de ce projet qui s'élève à plus de 1,3 M d'euros.

Au cours du premier semestre, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE renouvèlera au niveau de sa principale usine (Trohéir), les équipements d'ozonation qui sont arrivés en fin de vie et qui sont un élément important dans la chaîne de traitement. Le coût des travaux est estimé à 218 500 €.

Au 1^{er} janvier 2018, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE assurera la compétence eau potable sur le territoire de la commune de QUÉMÉNÉVEN. Une convention a été signée avec cette commune afin que son personnel poursuive les missions sur ce service tant d'un point de vue technique qu'administratif. Un avenant à la convention d'astreinte en place sur l'unité territoriale de BRIEC a été signé avec la société VEOLIA pour étendre l'astreinte sur ce territoire.

II - INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 - EVOLUTION DU NOMBRE D'USAGERS

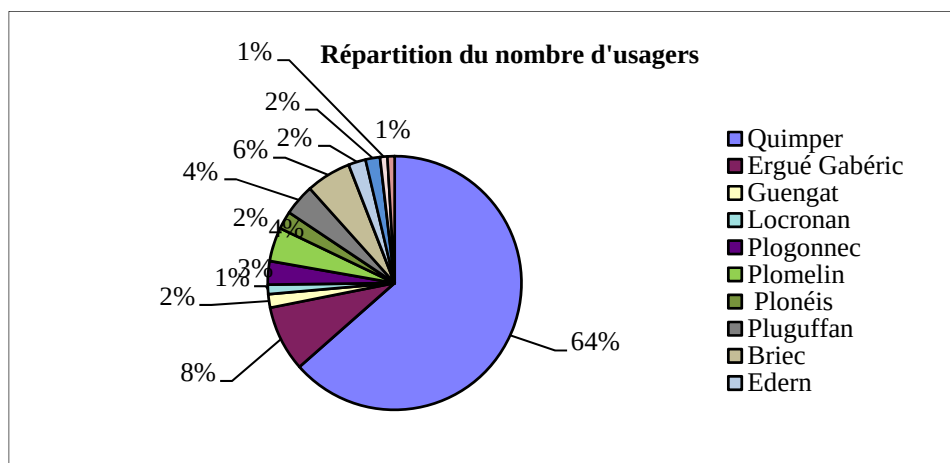
L'estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable, est de 103 603 (source INSEE).

Communes	Domestiques ou assimilés		Autres que domestiques(*)		Autres services d'eau potable		Nombre total d'abonnés (clients)		Variation 2017/2016
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
QUIMPER	29 752	30 174	13	13	0	0	29 765	30 187	1,42%
ERGUÉ-GABÉRIC	3 917	3 971	1	4	1	1	3 919	3 976	1,45%
GUENGAT	792	817	0		0	0	792	817	3,16%
LOCRONAN	559	568	0	0	0	0	559	568	1,61%
PLOGONNEC	1 414	1 424	0		0	0	1 414	1 424	0,71%
PLOMELIN	2 013	2 049	0		0	0	2 013	2 049	1,79%
PLUGUFFAN	1 858	1 892	0	0	1	1	1 859	1 893	1,83%
PLONEIS	1 063	1 085	0		0	0	1 063	1 085	2,07%
BRIEC	2 827	2 690	NC	37	0	0	2 911	2 727	- 6,32%
EDERN	1 034	1 017	NC	34	0	0	1 093	1 051	- 3,84%
LANDREVARZEC	902	857	NC	23	0	0	942	880	- 6,58%
LANDUDAL	464	442	NC	NC	0	0	464	442	- 4,74%
LANGOLEN	410	415	NC	15	0	0	422	430	1,90%
TOTAL	47 005	47 401	14	126	2	2	47 216	47 529	0,66 %

* Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,9 abonnés/km au 31/12/2017.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,18 habitants/abonné au 31/12/2017.



2.2 - EVOLUTION DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE

2.2.1 - Volumes mis en distribution par communes (en m³)

Communes	Produits		Importés		Exportés		Distribués		Variation volumes distribués entre 2016 et 2017
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
QUIMPER	3 750 365	3 749 617	157 343	207 570	0	0	3 907 708	3 957 187	1,3 %
ERGUÉ-GABÉRIC	226 512	234 836	206 066	191 183	447	462	432 131	425 557	- 1,5 %
LOCRONAN	61 510	51 751	17 799	24 037	0	0	79 309	75 788	- 4,4 %
PLOMELIN	208 700	209 768	829	239	0	8 392	209 529	201 615	- 3,8 %
PLUGUFFAN	191 161	184 035	15 489	27 511	1 131	57	205 519	211 489	2,9 %
GUENGAT PLOGONNEC PLONÉIS	237 705	194 808	109 971	393 977	7 345	197 108	340 331	391 677	15,1 %
BRIEC / EDERN	243 349	231 989	392 396	496 802	0	0	635 745	728 791	14,6 %
LANDREVARZEC	109 577	97 653	167 689	112 233	0	0	277 266	209 886	- 24,3 %
LANDUDAL	55 156	54 160	10 037	3 259	0	0	65 193	57 419	- 11,9 %
LANGOLEN	60 101	58 906	4 887	2 454	0	0	64 988	61 360	- 5,6 %
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	5 144 136	5 067 523	1 082 506	1 459 265	8 923	206 019	6 217 719	6 320 769	1,7 %

Les volumes produits sur l'ensemble de l'agglomération sont en légère diminution, la variation est de l'ordre de 1,5 %. Ceci est la conséquence de la sécheresse rencontrée en 2017. Par contre, les volumes importés et exportés sont en très forte hausse. Cela s'explique par les variations observées sur GUENGAT, PLOGONNEC et PLONÉIS. Les volumes distribués sont en hausse de 1,7 %.

Les importantes fluctuations observées sur BRIEC/EDERN et LANDREVARZEC sont liées à un transfert d'approvisionnement depuis le Syndicat Mixte de l'Aulne depuis LANDREVARZEC vers BRIEC. Cela explique la baisse sur LANDREVARZEC et la hausse sur BRIEC qui sont uniquement dues à une affectation différente du comptage.

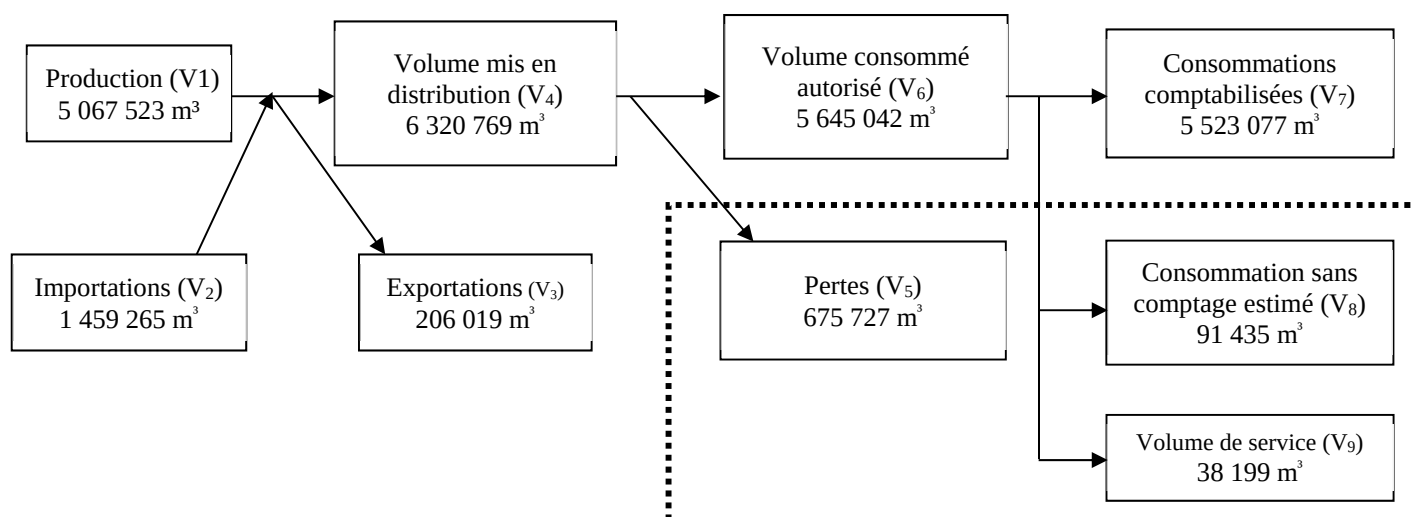
2.2.2 - Evolution des volumes consommés (en m³)

Communes		Consommation domestique ou assimilé	Volume vendu aux autres que domestiques	Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Volume vendu total	Consommation domestique unitaire	Consommation globale unitaire	Variation du volume vendu
QUIMPER	2016	3 174 992	288 221	0	3 463 213	106,72	116,35	
	2017	3 184 126	341 333	0	3 525 459	105,53	116,79	2 %
ERGUÉ GABÉRIC	2016	354 612	40 554	447	395 613	90,53	100,95	
	2017	382 165	9 514	462	392 141	96,24	98,63	- 1 %
LOCRONAN	2016	50 866	0	0	50 866	90,99	90,99	
	2017	46 444	0	0	46 444	81,77	81,77	- 9 %
PLOMELIN	2016	170 805	0	0	170 805	84,85	91,88	
	2017	172 545	0	0	172 545	84,21	91,15	1 %
PLUGUFFAN	2016	156 167	0	1 131	157 298	84,05	200,89	
	2017	155 014	0	57	155 071	81,93	195,80	- 1 %
PLOGONNEC	2016	134 869	0	0	134 869	95,38	95,38	
	2017	150 968	0	0	150 968	106,02	106,02	12 %
GUENGAT	2016	75 854	0	0	75 854	95,78	95,78	
	2017	71 512	0	0	71 512	87,53	87,53	- 6 %
PLONÉIS	2016	99 321	0	0	99 321	93,43	93,43	
	2017	129 366	0	0	129 366	119,23	119,23	30 %
BRIEC EDERN	2016	441 146	81 056	0	522 202	127,24	130,42	
	2017	537 340	47 666	0	585 006	144,95	154,85	12 %
LANDREVARZEC	2016	233 213	5 515	0	238 728	258,55	253,43	
	2017	217 117	5 335	0	222 452	253,35	252,79	- 7 %
LANDUDAL	2016	40 342	NC	NC	40 342	86,94	86,94	
	2017	34 233	NC	NC	34 233	77,50	77,50	- 15 %
LANGOLEN	2016	35 137	8 305	0	43 442	104,17	102,94	
	2017	37 441	496	0	37 937	87,10	88,23	- 13 %
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	2016	4 967 324	423 651	1 578	5 392 553	105,68	130,31	
	2017	5 118 271	404 344	519	5 523 134	107,98	116,21	2,4 %

La consommation totale sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE est stable (2,4 %).

On constate une forte augmentation (+ 30 %) sur PLONÉIS du fait que les agriculteurs ont été contraints de s'alimenter depuis le réseau d'eau potable, en raison de l'année particulièrement sèche.

2.2.3 - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



2.3 - PERFORMANCES DES RESEAUX

2.3.1 - Rendements

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

L'évolution des rendements des réseaux par communes est dans le tableau ci-dessous. Le rendement global sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE est de 89,65 %.

Communes	2015	2016	2017
QUIMPER	91,10 %	90,50 %	91,40 %
ERGUÉ-GABÉRIC	92,00 %	93,40 %	95,60 %
LOCRONAN	86,60 %	83,70 %	70,80 %
PLOMELIN	86,50 %	82,70 %	87,15 %
PLUGUFFAN	79,00 %	79,90 %	76,50 %
PLOGONNEC GUENGAT PLONÉIS	88,30 %	92,30 %	90,60 %
QUIMPER COMMUNAUTE	90,30 %	88,80 %	90,82 %
PAYS GLAZIK	79,00 %	82,00 %	84,32 %
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	/	87,49 %	89,76 %

Le rendement global sur l'ensemble de l'agglomération est en augmentation de + 2,27 %.

Une forte baisse de rendement est observée à LOCRONAN (- 12,9 %). De nombreuses fuites ont été identifiées à LOCRONAN dans les champs, donc difficilement accessibles. D'autre part, la canalisation de refoulement entre l'unité de production de Locronan et le réservoir, s'est cassée à quatre reprises en 2017, générant des pertes en eaux importantes. Ce refoulement est renouvelé fin 2017.

2.3.2 – Taux de renouvellement

La politique de renouvellement de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE est évaluée par le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. Il est défini par le quotient du linéaire moyen de réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Il est présenté ci-dessous pour 2017.

Communes	Linéaire réseau total (en kms)		Linéaire renouvelé pour l'année (en kms)		Linéaire renouvelé des 5 dernières années		Taux de renouvellement moyen	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
QUIMPER	449,58	622,00	6,06	1,85	24,97	22,99	1,11 %	0,74 %
ERGUÉ-GABÉRIC	146,11	168,00	0,73	3,12	8,93	10,85	1,22 %	1,29 %
LOCRONAN	29,20	33,00	0,15	0,43	2,72	1,87	1,86 %	1,13 %
PLOMELIN	97,01	97,01	0,01	0,92	3,62	3,26	0,75 %	0,67 %
PLUGUFFAN	89,12	108,00	0,27	0	0,37	0,37	0,08 %	0,07 %
GUENGAT	253,36	58,01	2,71	0	4,31	4,31	0,34 %	1,492 %
PLOGONNEC		105,12		0		4,31		0,82 %
PLONÉIS		60,11		0		4,31		1,43 %
QUIMPER COMMUNAUTÉ	1 064,38	1 251,25	9,93	6,32	44,92	52,27	1,11 %	0,84 %
BRIEC / EDERN	263,00	263,00	1,90	4,08		12,80	0,83 %	0,97 %
LANDREVARZEC	45,00	45,00	0,30	0		0,60	0,13 %	0,27 %
LANDUDAL	47,70	47,70	0,70	0		2,90	1,21 %	1,22 %
LANGOLEN	40,60	40,60	0	0		0,60	0,30 %	0,30 %
PAYS GLAZIK	396,30	396,30	0,70	4,08	12,82	16,90	0,65 %	0,85 %

Le taux de renouvellement sur l'ensemble de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE est de 0,84 % en 2017. 10,4 km de réseau ont été renouvelés en 2017, dont 4 km sur l'ex PAYS GLAZIK.

2.3.3 – Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Les volumes non comptés incluent les volumes des consommateurs sans comptage par des usagers connus avec autorisation (exemple : fontaine), le volume de service du réseau et les pertes.

Il était de 1,55 m³/km/j en 2016, il est de 1,33 m³/km/j en 2017 pour QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE. Cet indice témoigne d'une bonne politique des comptages.

Communes	Volumes mis en distribution (m³)		Volumes comptabilisés 365 jours (m³) B		Longueur de canalisation de distribution (ml) L		Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/365/1000)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
QUIMPER	3 907 708	3 957 187	3 463 213	3 525 459	449 580	622 000	2,71	1,9
ERGUÉ-GABÉRIC	432 131	425 557	395 613	392 141	146 111	168 000	0,68	0,54
LOCRONAN	79 309	75 788	50 866	46 444	29 204	33 000	2,67	2,44
PLOMELIN	209 529	201 615	170 805	172 545	97 006	97 006	1,09	0,82
PLUGUFFAN	205 519	211 489	157 298	155 071	89 122	108 000	1,48	1,43
GUENGAT – PLOGONNEC - PLONÉIS	340 331	391 677	310 044	351 846	255 290	223 229	0,33	0,49
QUIMPER COMMUNAUTÉ	5 174 527	5 263 313	4 547 839	4 643 506	1 066 313	1 251 235	1,61	1,36
BRIEC / EDERN	635 745	728 791	522 202	585 006	263 000	263 000	1,18	1,22*
LANDREVARZEC	277 266	209 886	238 728	222 452	45 000	45 000	2,35	- 0,77
LANDUDAL	65 193	57 419	40 342	34 233	47 700	47 700	1,43	1,33
LANGOLEN	64 988	61 360	43 442	37 937	40 600	40 600	1,45	1,58
PAYS GLAZIK	1 043 192	1 057 456	844 714	879 628	396 300	396 300	1,37	1,23
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	6 217 719	6 320 769	5 392 553	5 523 134	1 462 613	1 647 535	1,55	1,33

* Les données 2017 ne sont pas comparables à celles de 2016 sur les secteurs BRIEC / EDERN et LANDREVARZEC, du fait de l'alimentation d'une partie de LANDREVARZEC à partir de BRIEC / EDERN : l'indice est donc exprimé en globalité.

2.3.4 – Indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. L'évolution de cet indice 1,41 en 2016 et 1,12 en 2017, reflète la diminution des pertes.

Communes	Volumes mis en distribution (m³)		Volumes autorisés 365 jours (m³) B		Longueur de canalisation de distribution (ml) L		Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/(L/1000/365)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
QUIMPER	3 907 708	3 957 187	3 496 700	3 615 325	449 580	622 000	2,5	1,51
ERGUÉ-GABÉRIC	432 131	425 557	399 310	413 910	146 111	168 000	0,62	0,19
PLOMELIN	209 529	201 615	173 375	174 835	97 006	97 006	1,02	0,76
LOCRONAN	79 309	75 788	63 875	53 655	29 204	33 000	1,45	1,84
PLUGUFFAN	205 519	211 489	160 965	161 695	89 122	108 000	1,37	1,26
GUENGAT – PLOGONNEC - PLONÉIS	340 331	391 677	313 520	336 895	255 290	223 229	0,29	0,67
QUIMPER COMMUNAUTÉ	5 174 527	5 263 313	4 607 745	4 756 315	1 066 313	1 251 235	1,46	1,11
BRIEC / EDERN	635 745	728 791	522 202	585 006	263 000	263 000	1,18	1,22*
LANDREVARZEC	277 266	209 886	238 728	222 452	45 000	45 000	2,35	- 0,77
LANDUDAL	65 193	57 419	40 342	34 233	47 700	47 700	1,43	1,33
LANGOLEN	64 988	61 360	43 442	37 937	40 600	40 600	1,45	1,58
PAYS GLAZIK	1 043 192	1 057 456	844 714	879 628	396 300	396 300	1,37	1,23
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	6 217 719	6 320 769	5 463 459	5 647 943	1 462 613	1 647 535	1,41	1,12

* Les données 2017 ne sont pas comparables à celles de 2016 sur les secteurs BRIEC / EDERN et LANDREVARZEC, du fait de l'alimentation d'une partie de LANDREVARZEC à partir de BRIEC / EDERN : l'indice est donc exprimé en globalité.

2.3.5 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable se décompose en une partie A (15 points) concernant les plans, une partie B (30 points) concernant l'inventaire et une partie C (75 points) concernant les autres éléments de connaissance.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution). Il varie de 85 à 120 sur les communes de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, pondéré par le linéaire, est égal à 106 sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

2.4 - QUALITE DE L'EAU

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : Code de la santé publique, article L-19.

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique (3 paramètres) ;
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres) ;
- des substances indésirables (16 paramètres) ;
- des substances toxiques (10 paramètres) ;
- des pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique (4 paramètres).

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3 janvier 1989. Les prélèvements sont faits par la Direction des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.) voir bilan en annexe.

2.4.1 – Analyses Quimper Communauté

	Analyses	Nombre d'analyses ARS	Analyses ARS non-conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non-conformes ^(*)
Usines de production (Trohéir et Kernisy)	Bactériologiques	19	0	98	0
	Physico-chimiques	31	0	610	0
QUIMPER	Bactériologiques	126	0	110	0
	Physico-chimiques	103	1	73	0
ERGUÉ-GABÉRIC	Bactériologiques	17	0	16	0
	Physico-chimiques	17	0	12	0
LOCRONAN	Bactériologiques	10	0	12	0
	Physico-chimiques	11	0	0	0
PLOMELIN	Bactériologiques	14	0	0	0
	Physico-chimiques	15	0	3	0
PLUGUFFAN	Bactériologiques	14	0	14	0
	Physico-chimiques	15	0	4	0
GUENGAT – PLOGONNEC - PLONÉIS	Bactériologiques	26	0	0	0
	Physico-chimiques	28	0	13	0
QUIMPER COMMUNAUTÉ	Bactériologiques	226	0	250	0
	Physico-chimiques	220	1	715	0

^(*) Conformément à l'arrêté du 11/01/2007

Un prélèvement est déclaré non conforme si au moins un des paramètres le constituant est non conforme à une limite de qualité.

Le prélèvement non conforme sur QUIMPER, correspond à une teneur en plomb détectée chez un particulier à 11 µg/l, alors que la limite de qualité est à 10 µg/l. Le rapport d'analyse de l'Agence Régionale de Santé (ARS) met en évidence dans son commentaire, que cette mesure n'est pas représentative de l'eau distribuée car l'analyse est influencée par la dissolution des métaux dans les canalisations intérieures du logement.

La qualité de l'eau est évaluée via le taux de conformité des prélèvements.

Les valeurs sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	209	0	226	0
Paramètres physico-chimiques	142	0	220	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2016	Taux de conformité Exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	99,6 %

2.4.2 – Analyses PAYS GLAZIK

Communes	Nombre d'analyses ARS	Analyses ARS non-conformes
BRIEC / EDERN	21	0
LANDREVARZEC	12	0
LANDUDAL	9	0
LANGOLEN	10	0
PAYS GLAZIK	52	0

	Taux de conformité Exercice 2016	Taux de conformité Exercice 2017
PAYS GLAZIK	100 %	100 %

L'eau distribuée sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE au cours de l'année 2017 a présenté une très bonne qualité.

III - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 – TARIFS

La tarification et les modalités en vigueur sur QUIMPER COMMUNAUTÉ sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

Suite à la fusion, la tarification ne peut plus être établie de sorte que pour tous les habitants de l'agglomération, le prix du mètre cube pour une consommation de 120 m³ est équivalent.

Pour l'ancien territoire de QUIMPER COMMUNAUTÉ, la tarification est constituée de différentes composantes et c'est la part revenant à QUIMPER COMMUNAUTÉ qui permet l'ajustement au tarif unique.

Le prix comprend :

- un abonnement qui couvre la partie location, l'entretien et le renouvellement du compteur qui revient au délégataire ;
- une part proportionnelle fonction de la quantité d'eau réellement consommée, qui revient au délégataire et qui est déterminée dans les différents contrats de délégation en vigueur ;
- une part proportionnelle fonction de la quantité d'eau réellement consommée qui revient à QUIMPER COMMUNAUTÉ, qui sert à réaliser les travaux d'extension et de renouvellement dont QUIMPER COMMUNAUTÉ a la charge : elle permet d'ajuster le prix qui est voté annuellement par le conseil communautaire ;
- une redevance pour pollution domestique qui s'applique sur la base des consommations d'eau potable des abonnés ;

Le tarif sur l'ex territoire de QUIMPER COMMUNAUTÉ est de 1,86 € TTC le mètre cube.

Le tarif pour une consommation de 120 m³ pour BRIEC, EDERN et LANDUDAL est de 1,95 € TTC/m³, à LANGOLEN, il est de 1,88 € TTC/m³ et à LANDREVARZEC de 1,84 € TTC/m³.

QUIMPER - Tarif appliqué aux usagers à partir au 1^{er} janvier 2017

ALIMENTATION EN EAU (au 01/01/2017 K = 1,0009)

Nature	Part du délégataire		Part de la communauté d'agglomération
	Prix de base 2011	Prix actualisé 2017	
Part fixe : abonnement semestriel			
- branchements Ø 12 - 15 et 20 mm	10	10,01	
- branchements Ø 25 et 30 mm	30	30,03	
- branchements Ø 40 mm	42	42,04	
- branchements Ø 50 et 60 mm	108	108,10	
- branchements Ø 80 mm	180	180,16	
- branchements Ø 100 mm	305	305,27	
- branchements plus de Ø 100 mm	895	895,81	
Part proportionnelle aux volumes consommés :			
- achat d'eau ⁽¹⁾		0,627	
- de 0 à 6000 m ³ /an	0,194	0,194	0,478
- de 6001 à 44 000 m ³ /an	0,046	0,046	0,478

(1) : Le prix des achats d'eau est le prix auquel VEOLIA EAU achète l'eau à QUIMPER COMMUNAUTÉ, affecté du rendement minimum auquel s'est engagé le délégataire, soit 90 %.

Il existe une tarification spécifique pour les gros consommateurs (consommation supérieure à 6000 m³/an), dont le prix au mètre cube est indiqué dans le tableau ci-dessus.

ERGUE-GABERIC - Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017

ALIMENTATION EN EAU (au 01/01/2017 K = 1,0161)

Nature	Part du délégataire		Part de la communauté d'agglomération
	Prix de base 2011	Prix actualisé 2017	
Part fixe : abonnement semestriel	10	10,16	
Part proportionnelle aux volumes consommés :			
- achat d'eau ⁽¹⁾		0,620	
- consommation (m ³)	0,010	0,010	0,667

(1) : Le prix des achats d'eau est le prix auquel VEOLIA EAU achète l'eau à QUIMPER COMMUNAUTÉ, affecté du rendement minimum auquel s'est engagé le délégataire, soit 91 %.

LOCRONAN - Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017**ALIMENTATION EN EAU (au 01/01/2017 K = 1,0344)**

Nature	Part du délégataire		Part de la communauté d'agglomération
	Prix de base 2012	Prix actualisé 2017	
Part fixe : abonnement semestriel	10,25	10,60	
Part proportionnelle aux volumes consommés : - consommation (m ³)	0,575	0,595	0,694

PLOMELIN - Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017**ALIMENTATION EN EAU (au 01/01/2017K = 1,1626)**

Nature	Part du délégataire		Part de la communauté d'agglomération
	Prix de base 2006	Prix actualisé 2017	
Part fixe : abonnement semestriel	13,46	15,65	
Part proportionnelle aux volumes consommés :			
- de 1 à 30 m ³ /an	0,3262	0,3792	0,7822
- de 31 à 200 m ³ /an	0,3761	0,4373	0,7822
- de 201 à 500 m ³ /an	0,3863	0,4491	0,7822
- au-delà de 500 m ³ /an	0,3092	0,3595	0,7822

PLUGUFFAN - Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017**ALIMENTATION EN EAU (au 01/01/2017 K = 0,9528)**

Nature	Part du délégataire		Part de la communauté d'agglomération
	Prix de base 2013	Prix actualisé 2017	
Part fixe : abonnement semestriel	10,50	10,00	
Part proportionnelle aux volumes consommés : - consommation (m ³)	0,26	0,248	1,051

GUENGAT – PLOGONNEC – PLONEIS**Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017****ALIMENTATION EN EAU (au 01/01/2017 K = 1)**

Nature	Part du délégataire		Part de la communauté d'agglomération
	Prix de base 2017	Prix actualisé 2017	
Part fixe : abonnement semestriel	10,25	10,25	
Part proportionnelle aux volumes consommés : - consommation (m ³)	0,6917	0,6917	0,6035

BRIEC – EDERN – LANDUDAL
Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017

Nature	Tarifs votés par délibération
Part fixe : abonnement annuel	42,00
Part proportionnelle aux volumes consommés :	
- de 0 à 300 m³/an	1,21
- de 301 à 6000 m³/an	0,92
- au-delà de 6000 m³/an	0,86

LANGOLEN – Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017

Nature	Tarifs votés par délibération
Part fixe : abonnement annuel	42,00
Part proportionnelle aux volumes consommés :	
- de 0 à 300 m³/an	1,10
- de 301 à 6000 m³/an	0,92
- au-delà de 6000 m³/an	0,86

LANDREVARZEC – Tarif appliqué aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2017

Nature	Tarifs votés par délibération
Part fixe : abonnement annuel	36,00
Part proportionnelle aux volumes consommés :	
- de 0 à 300 m³/an	1,10
- de 301 à 6000 m³/an	0,92
- au-delà de 6000 m³/an	0,86

TAXES ET REDEVANCES POUR LES ORGANISMES PUBLICS

	Prix 2017	Destinataires
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,30	Agence de l'eau Loire Bretagne
T.V.A.	5,50 %	Trésor Public

3.2 – FACTURE TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport d'un client ayant consommé 120 m³ avec un branchement usuel de diamètre 15 mm. Elle présente le prix TTC du service au m³ pour 120 m³.

QUIMPER	m ³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part du fermier						
Abonnement annuel	Forfait	19,98	20,02	19,98	20,02	- 0,2 %
Part achat d'eau	120	0,627	0,627	75,24	75,25	0 %
Consommation	120	0,194	0,194	23,28	23,28	
Sous-total				118,50	118,55	0 %
Part de la collectivité						
Consommation	120	0,478	0,478	57,36	57,36	0 %
Sous-total				57,36	57,36	
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0 %
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				211,86	211,90	0 %
T.V.A. à 5,5%				11,65	11,65	0%
Total TTC				223,51	223,55	0 %
Soit le m³ TTC				1,86	1,86	0 %

ERGUE-GABERIC	m ³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part du fermier						
Abonnement annuel	Forfait	20,16	20,32	20,16	20,32	- 0,8 %
Part achat d'eau	120	0,620	0,620	74,40	74,40	0 %
Consommation	120	0,010	0,010	1,20	1,20	
Sous-total				95,76	95,92	- 0,2 %
Part de la collectivité						
Consommation	120	0,668	0,667	80,16	80,04	0,1 %
Sous-total				80,16	80,04	
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0 %
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				211,92	211,96	0 %
T.V.A. à 5,5%				11,66	11,66	0 %
Total TTC				223,58	223,62	0 %
Soit le m³ TTC				1,86	1,86	0 %

LOCRONAN	m³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part du fermier						
Abonnement annuel	Forfait	21,42	21,20	21,42	21,20	1,0 %
Consommation	120	0,601	0,595	72,12	71,40	1,0 %
Sous-total				93,54	92,60	1,0 %
Part de la collectivité						
Consommation	120	0,686	0,694	82,32	83,28	- 1,2 %
Sous-total				82,32	83,28	
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0%
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				211,86	211,88	0 %
T.V.A. à 5,5%				11,66	11,66	0 %
Total TTC				223,52	223,54	0 %
Soit le m³ TTC				1,86	1,86	0 %

PLOMELIN	m³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part du fermier						
Abonnement annuel	Forfait	20,64	31,30	20,64	31,30	- 34,0 %
Consommation	120	0,6346	0,4228	76,16	50,73	50,1 %
Sous-total				96,80	82,03	18 %
Part de la collectivité						
Consommation	120	0,659	0,7822	79,08	93,86	- 15,80 %
Sous-total				79,08	93,86	
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0 %
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				211,88	211,90	0 %
T.V.A. à 5,5%				11,65	11,65	0 %
Total TTC				223,53	223,55	0 %
Soit le m³ TTC				1,86	1,86	0 %

PLUGUFFAN	m³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part du fermier						
Abonnement annuel	Forfait	20,00	20,04	20,00	20,04	- 0,2 %
Consommation	120	0,248	0,248	29,76	29,76	0 %
Sous-total				49,76	49,80	- 0,1 %
Part de la collectivité						
Consommation	120	1,051	1,051	126,12	126,12	0 %
Sous-total				126,12	126,12	
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0 %
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				211,88	211,92	0 %
T.V.A. à 5,5%				11,66	11,66	0 %
Total TTC				223,54	223,58	0 %
Soit le m³ TTC				1,86	1,86	0 %

GUENGAT PLOGONNEC PLONEIS	m³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part du fermier						
Abonnement annuel	Forfait	20,64	20,50	20,64	20,50	0,7 %
Consommation	120	0,6346	0,6917	76,16	83,00	- 8,2 %
Sous-total				96,80	103,50	- 6,5 %
Part de la collectivité						
Consommation	120	0,659	0,6035	79,08	72,42	9,2 %
Sous-total				79,08	72,42	9,2%
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0 %
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				211,88	211,92	0 %
T.V.A. à 5,5%				11,66	11,66	0 %
Total TTC				223,54	223,58	0 %
Soit le m³ TTC				1,86	1,86	0 %

BRIEC EDERN LANDUDAL	m³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part collectivité						
Abonnement annuel	Forfait	36,51	42,00	36,51	42,00	- 13,1%
Consommation	120	1,245	1,21	149,40	145,20	2,9%
Sous-total				185,91	187,20	- 0,7%
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0,0%
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				221,91	223,20	- 0,6%
T.V.A. à 5,5%				12,21	12,28	- 0,6%
Total TTC				234,12	235,48	- 0,6%
Soit le m³ TTC				1,95	1,96	- 0,6%

LANGOLEN	m³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part collectivité						
Abonnement annuel	Forfait	36,51	42,00	36,51	42,00	- 13,1 %
Consommation	120	1,18	1,1	141,60	132,00	7,3 %
Sous-total				178,11	174,00	2,4 %
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0 %
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				214,11	210,00	2 %
T.V.A. à 5,5%				11,78	11,55	2 %
Total TTC				225,89	221,55	2 %
Soit le m³ TTC				1,88	1,85	2 %

LANDREVARZEC	m³	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
Part collectivité						
Abonnement annuel	Forfait	32,01	36,00	32,01	36,00	- 11,1 %
Consommation	120	1,18	1,1	141,60	132,00	7,3 %
Sous-total				173,61	168,00	3,3 %
Organismes publics						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0,3	0,3	36,00	36,00	0 %
Sous-total				36,00	36,00	
Total HT				209,61	204,00	2,7 %
T.V.A. à 5,5%				11,53	11,22	2,8 %
Total TTC				221,14	215,22	2,8 %
Soit le m³ TTC				1,84	1,79	2,8 %

3.3 - INDICATEURS FINANCIERS

3.3.1 – Dette de la collectivité

EX QUIMPER COMMUNAUTÉ

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de l'état de la dette de la collectivité :

- En cours total de la dette au 31/12/2017	1 585 105,45	€
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2017	293 160,16	€
	<i>dont</i> 253 902,13	€ de capital
	<i>et</i> 39 258,03	€ d'intérêts
- Epargne brute annuelle	2 835 896,94	€

L'indicateur durée d'extinction de la dette de la Collectivité évalue la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Cette durée est de 6 mois et 24 jours.

EX PAYS GLAZIK

- En cours total de la dette au 31/12/2017	568 089,31	€
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2017	55 185,45	€
	<i>dont</i> 30 700,46	€ de capital
	<i>et</i> 24 484,99	€ d'intérêts
- Epargne brute annuelle	493 103,64	€

L'indicateur durée d'extinction de la dette de la Collectivité évalue la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Cette durée est de 1 an, 2 mois et 13 jours.

3.3.2 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ce taux a été établi pour le territoire de l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ, car les données de la régie de l'ex PAYS GLAZIK ne sont pas disponibles.

L'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues permet d'observer la pérennité économique du service. Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le montant des impayés est de :

QUIMPER	57 173,00 € pour	6 210 339,00 € TTC facturés soit un taux de	0,92 %
ERGUÉ-GABÉRIC	1 599,00 € pour	716 770,00 € TTC facturés soit un taux de	0,22 %
LOCRONAN	533,00 € pour	87 229,00 € TTC facturés soit un taux de	0,61 %
PLOMELIN	1 943,54 € pour	349 691,00 € TTC facturés soit un taux de	0,56 %
PLUGUFFAN	3 000,00 € pour	226 090,00 € TTC facturés soit un taux de	1,33 %
GUENGAT			
PLOGONNEC	1 895,15 € pour	606 823,00 € TTC facturés soit un taux de	0,31 %
PLONEIS			
TOTAL	66 143,69 € pour	8 196 942,00 € TTC facturés soit un taux de	0,81 %

3.3.3 – Abandon de créances ou versement à un fonds de solidarité

Pour les foyers en grande difficulté financière, les sociétés VEOLIA EAU et SAUR participent au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre de conventions signées avec le Département.

Dans ce cadre, des abandons de créance ont été accordés ou des versements au fonds de solidarité effectués.

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité est de :

QUIMPER	18 055,66 € sur	3 525 459 m³ facturés soit	0,0051 €/m³ facturé
ERGUÉ-GABÉRIC	385,45 € sur	392 141 m³ facturés soit	0,0010 €/m³ facturé
LOCRONAN	130,00 € sur	46 444 m³ facturés soit	0,0028 €/m³ facturé
PLOMELIN	0,00 € sur	172 545 m³ facturés soit	0,0000 €/m³ facturé
PLUGUFFAN	300,00 € sur	155 071 m³ facturés soit	0,0019 €/m³ facturé
GUENGAT			
PLOGONNEC	65,00 € sur	330 989 m³ facturés soit	0,0002 €/m³ facturé
PLONEIS			
TOTAL	18 936,11 € sur	4 622 649 m³ facturés soit	0,0041 €/m³ facturé

3.3.4 – Opérations de coopération décentralisée

Depuis la fin des années 2000, QUIMPER COMMUNAUTE s'est engagée à accompagner des associations locales pour leurs projets de coopération internationale d'eau et d'assainissement dans le cadre de la loi Oudin.

Dans les contrats de délégation de QUIMPER et de LOCRONAN, il a été demandé au fermier de s'engager à hauteur de 1 % de ses recettes dans le dispositif de la loi Oudin.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a ainsi aidé différentes associations en 2017 :

- L'association « UN Puits, UNE ÉCOLE À MADAGASCAR » pour l'alimentation en eau potable du village de Mahavelo pour un montant de 2 400,00 euros.
- L'association « UNE RUCHE, UN ENFANT » pour la création de deux puits à Besely Nord et Ankillibory pour un montant de 5 757,60 euros.

3.4 - INVESTISSEMENTS REALISES ET PROGRAMMES

3.4.1 – Travaux réalisés en 2017 par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Le montant des travaux réalisés par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE en 2017 s'élève à 3 617 473,79 € TTC. Ils se répartissent de la façon ci-après.

QUIMPER – ERGUE-GABERIC (partie production d'eau potable)	1 704 436,01 € TTC
Réalisation d'un feeder – Carrière de Kerrous	993 350,82 € TTC
Réalisation d'une station de reprise depuis la carrière de Kerrous	611 195,00 € TTC
Renouvellement du silo à chaux – Usine de Trohéir	97 317,72 € TTC
Elagage et broyage – Chemin du Moulin Roux PP	1 822,47 € TTC
Déplacement mesure de chlore – Usine de Kernisy	750,00 € TTC

QUIMPER (partie distribution d'eau potable)	485 253,94 € TTC
Rénovation de réseau – Secteur de Ty Pont	144 072,89 € TTC
Rénovation de réseau – Secteur de la Faïencerie	119 458,92 € TTC
Route de Locronan/Moulin Vert	83 868,00 € TTC
Rénovation de réseaux – Chemin du Camp de Kercaradec	38 455,97 € TTC
Rénovation de réseaux – Rue du Bolhoat	25 041,31 € TTC
Rénovation de réseaux – Rues Corbière, Chénier, Charles de Foucault	23 927,94 € TTC
Rénovation de réseaux – Secteur Rond Point Meilh Stang Bihan	16 098,16 € TTC
Rénovation de réseaux – Rues Lamartine Robin	12 053,88 € TTC
Compteur de sectorisation Petit Guélen	6 360,00 € TTC
Rénovation de réseau – Place au Beurre	5 460,00 € TTC
Rénovation de réseau – Rue du Capricorne	5 229,04 € TTC
Rénovation de réseau – Rue du Palais et Quai de l'Odét	2 900,83 € TTC
Rénovation de réseaux – Rue de la Tourelle	2 327,00 € TTC

ERGUE-GABERIC (partie distribution d'eau potable)	523 757,31 € TTC
Rénovation de réseaux – Rue de Menez Groas et Route d'Elliant	193 920,97 € TTC
Rénovation de réseaux – Rue de Menez Groas	113 303,52 € TTC
Rénovation de réseaux – Secteur de Kerdilès	76 832,70 € TTC
Rénovation de réseau – Vallée du Jet	40 907,28 € TTC
Dévoisement canalisation – Réservoir des Myrtilles	35 117,45 € TTC
Rénovation de réseaux – Chemin de Kerdudal	29 786,35 € TTC
Rénovation de réseaux – Rue Ker Avel	23 549,51 € TTC
Rénovation de réseau – Rue du Rouillen	8 070,59 € TTC
Maîtrise d'œuvre accélérateur des Myrtilles	2 268,94 € TTC

LOCRONAN	36 540,73 € TTC
Dévoisement de réseau – Secteur de Kerbléon	34 740,73 € TTC
Déplacement surpresseur – Camping de Locronan	1 800,00 € TTC

GUENGAT	15 830,30 € TTC
Pose d'un débitmètre – Route de la Croix Neuve	12 953,95 € TTC
Sondage – Secteur de Plaisance	2 876,35 € TTC
PLOGONNEC	18 698,40 € TTC
Rénovation de réseau - Secteur Keradilly	18 698,40 € TTC
PLOMELIN	154 632,54 € TTC
Rénovation de réseau – Secteur de Ti Lippig	135 940,80 € TTC
Rénovation de réseau – Lotissement de Ti Lippig	16 897,14 € TTC
Déplacement compteur – 10 rue Traon ar Vourch	1 794,60 € TTC
PLUGUFFAN	277 417,35 € TTC
Construction du réservoir	277 417,35 € TTC
BRIEC	396 595,31 € TTC
Rénovation de réseau - Bourg de Briec	368 378,35 € TTC
Numérisation de réseau	22 801,87 € TTC
Motorisation du portail de l'atelier	4 461,09 € TTC
Installation d'une cuve à gazole	954,00 € TTC
LANDREVARZEC	3 712,00 € TTC
AMO Remplacement de cuves à Landrévarzec	2 917,00 € TTC
Extension à Quilinen	795,00 € TTC
LANDUDAL	599,90 € TTC
Rénovation de réseau	599,90 € TTC
TOTAL GENERAL TRAVAUX QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE 2017	3 617 473,79 € TTC
TRAVAUX EN REGIE PAYS GLAZIK 2017	17 220,00 € TTC

3.4.2 – Travaux réalisés en 2017 par le délégataire

Le montant des travaux réalisés par les exploitants des réseaux en 2017, dans le cadre de délégation de service s'élève à 711 561 € HT, Ils se répartissent de la façon ci-après,

DELEGATAIRE	RENOUVELLEMENT	
	<u>PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR TROHÉIR ET KERNISY</u>	327 159 € HT
	TROHÉIR	
	Réservoir de Saint Conogan – Capots échelles et rambardes	33 600 € HT
	Préozonation préminéralisation – Carbo Vapeur CO ₂	1 200 € HT
	Préozonation préminéralisation – Ensemble de vaporisation	6 300 € HT
	Chaux – Distribution de l'eau de chaux	14 000 € HT
	Relèvement intermédiaire – Pompe centrifuge	14 000 € HT
	Sécurité manutention – Laveur yeux	850 € HT
	Sécurité manutention – Laveur yeux et visage	850 € HT
	Filtre à charbon – Régénération CAG	38 333 € HT
	Pompage eau brute – Joint de démontage VJ*2	1 700 € HT
	Pompage eau brute – Débitmètre électromagnétique	4 300 € HT
	Chaux – Pompe eau de chaux (inter Remine)	1 666 € HT
	Appareil de mesure – Phmètre eau filtrée sur sable sortie inter remine	1 700 € HT
	Variateur pompe exhaure N 1	2 218 € HT
	Variateur pompe exhaure N 2	2 218 € HT
	Variateur pompe eau de chaux	535 € HT
	Variateur pompe bisulfite	535 € HT
	Pompe de lavage du tamis	1 054 € HT
	Bâche à boues - Pompe à boues 1	6 000 € HT
	KERNISY	
	Reprise N1 Coat Ligavan	49 800 € HT
	Equipement hydraulique Reprise N1 Coat Ligavan	6 700 € HT
	Robinetterie reprise N1 Coat Ligavan	9 100 € HT
	Antibélier Coat Ligavan 1000 L 16 bars	7 900 € HT
	Robinetterie reprise N2 Coat Ligavan	49 800 € HT
	Equipement hydraulique Reprise N2 Coat Ligavan	6 700 € HT
	Robinetterie reprise N2 Coat Ligavan	9 100 € HT
	Armoire électrique BT (local pompes)	34 000 € HT
	Armoire normal/secours	14 000 € HT
	Armoire électrique pompage Saint Conogan	8 000 € HT
	Détecteur de présence automate aspiration	1 000 € HT

RENOUVELLEMENT		
DELEGATAIRE	<u>QUIMPER</u>	7 100 € HT
	Sectorisation de réseau – Compteur du Petit Guélen – Kerdroniou	2 000 € HT
	Hydrostabilisateur aval – Route de Plogonnec lieu-dit Kergariou	2 500 € HT
	Télégestion Terre Noire – Rue de la Terre Noire	1 300 € HT
	Télégestion Les Oiseaux – Avenue des Oiseaux	1 300 € HT
	<u>ERGUE-GABERIC</u>	3 700 € HT
	Réservoir de l'Hôtel – Déshumidificateur	600 € HT
	Suppression des Myrtilles – Analyseur chlore et cellule prominent	1 300 € HT
	Sectorisation de réseau – Télégestion compteur le Rouillen	1 800 € HT
	<u>LOCRONAN</u>	1 840 € HT
	Suppression camping – Ballon anti-bélier	1 840 € HT
	<u>PLUGUFFAN</u>	2 850 € HT
	Usine de Kervoellig – Pompe désinfection 1	850 € HT
	Forage – Pompe forage	2 000 € HT
	<u>RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE</u>	213 512 € HT
	QUIMPER 263 unités	205 319 € HT
	ERGUÉ-GABÉRIC 4 unités	3 131 € HT
	LOCRONAN 2 unité	1 500 € HT
	PLUGUFFAN 4 unité	3 563 € HT
	<u>RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE</u>	155 400 € HT
	QUIMPER 2080 unités	121 243 € HT
	ERGUÉ-GABÉRIC 636 unités	33 104 € HT
	LOCRONAN 27 unités	1 053 € HT
	PLOGONNEC 390 unités	
	PLOMELIN 110 unités	
	GUENGAT 117 unités	
	PLONEIS 147 unités	
TOTAL GENERAL TRAVAUX DELEGATAIRE 2017		711 561 € HT

3.4.3 – Programme de travaux 2018

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	RESEAUX : RENOVATION et EXTENSION – RENOVATION INSTALLATIONS	
	<u>USINE DE PRODUCTION D'EAU DE TROHÉIR</u>	1 636 858,47 € TTC
	Réalisation d'une station de reprise depuis la carrière de Kerrous	742 064,81 € TTC
	Réalisation d'un feeder – Carrière de Kerrous	637 039,22 € TTC
	Renouvellement des ozoneurs – Usine de Trohéir	218 500,00 € TTC
	Renouvellement de clôtures et tampons sur le PPI de Kernisy	39 254,44 € TTC
	<u>QUIMPER</u>	854 424,27 € TTC
	Dévoisement de réseaux - Rue des Lauriers	35 650,98 € TTC
	Reprises de branchements - Rues Kergariou et Boucheries	24 000,00 € TTC
	Télégestion compteur des 4 Chemins	1 560,00 € TTC
	Renouvellement de réseaux :	
	- Secteur du Moulin Vert	260 951,00 € TTC
	- Secteur Libération Brossolette	178 189,20 € TTC
	- Route du Capricorne	163 206,12 € TTC
	- Rue Amiral Ronarc'h	39 963,10 € TTC
	- Chemin de Kergall	30 000,00 € TTC
	- Route de Brest	27 972,00 € TTC
	- Centre-ville	25 000,00 € TTC
	- Rue de la Fontaine	22 500,00 € TTC
	- Rue Tristan Corbière Chénier	22 311,19 € TTC
	- Impasse du Stand	10 659,20 € TTC
	- Rue Stivel et venelle de la Faïencerie	8 000,00 € TTC
	- Rue de la Tourelle	3 266,17 € TTC
	- Secteur Henry Dunant	1 195,31 € TTC
	<u>ERGUE-GABERIC</u>	1 085 672,62 € TTC
	Accélérateur en ligne - Réservoir des Myrtilles	225 997,53 € TTC
	Renouvellement de branchements – Avenue du Rouillen	32 400,00 € TTC
	Report de branchements – Rue du Bigoudic	8 838,41 € TTC
	Renouvellement de réseaux :	
	- Avenue de Lestonan	195 000,00 € TTC
	- Quartier du Champ	120 862,80 € TTC
	- Rue de Saint Guénolé	120 000,00 € TTC
	- Rue des Peupliers et Square des Morets	113 134,80 € TTC
	- Vallée du Jet	102 243,20 € TTC
	- Route de Plas an Dans	98 000,00 € TTC
	- Avenue Pierre Jakès Hélias	36 000,00 € TTC
	- Rue de Menez Groas	33 195,88 € TTC
	<u>GUENGAT</u>	220 779,03 € TTC
	Extension de réseaux - Rue du Rumerdy	15 829,03 € TTC
	Renouvellement de réseaux :	
	- Lotissement de Bellevue	176 000,00 € TTC
	- Rue d'Armor	27 950,00 € TTC
	- Lieu-dit Kermaal	1 000,00 € TTC

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	RESEAUX : RENOVATION et EXTENSION – RENOVATION INSTALLATIONS	
	<u>LOCRONAN</u>	428 792,40 € TTC
	Renouvellement de réseaux :	
	Secteur Moulin du Crac'h	237 905,40 € TTC
	Secteur de Kervavarn	167 487,00 € TTC
	Place de la mairie	23 400,00 € TTC
	<u>PLOGONNEC</u>	84 956,83 € TTC
	Renouvellement de réseaux :	
	Renouvellement de réseaux - Route de Douarnenez	46 200,00 € TTC
	Renouvellement de réseaux - Secteur Kergoat Nevet	21 856,83 € TTC
	Renouvellement de réseaux - Lotissement Garenne	16 900,00 € TTC
	<u>PLOMELIN</u>	236 206,50 € TTC
	Renouvellement de réseaux :	
	Route de Pont l'Abbé	229 968,50 € TTC
	Secteur Ti Lippig	6 238,00 € TTC
	<u>PLUGUFFAN</u>	137 918,35 € TTC
	Renouvellement de réseaux – Secteur de Kerangwenn	120 000,00 € TTC
	Construction d'un réservoir au sol	17 918,35 € TTC
	<u>GLAZIK</u>	145 000,00 € TTC
	Investissement installations AEP	145 000,00 € TTC
	<u>BRIEC</u>	95 000,00 € TTC
	Renouvellement de réseaux - Cité des Glycines	70 000,00 € TTC
	Renouvellement de réseaux - Secteur Queneac'h Du	25 000,00 € TTC
	<u>LANDUDAL</u>	217 378,67 € TTC
	Refoulement - Captage Kerguen	250 000,00 € TTC
	Renouvellement de réseaux - Secteur de Kerguelen	21 378,67 € TTC
	<u>LANGOLEN</u>	162 005,00,00 € TTC
	Renouvellement de réseaux – Canalisation principale	143 000,00 € TTC
	Extension de réseaux – Park Lan	18 655,00 € TTC
	Branchement eau – Rue du Croissant	350,00 € TTC

TOTAL GENERAL
TRAVAUX QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE 2018

5 358 992,14 € HT

RENOUVELLEMENT		
DELEGATAIRE	PRODUCTION D'EAU POTABLE	
	STATIONS DE TROHÉIR ET DE KERNISY	94 382 € HT
	Appareil de mesure – Mesure de débit d'air (Air de lavage)	2 500 € HT
	Appareil de mesure – Mesure ozone résiduel Wallace + Tierma	2 400 € HT
	Chaux – Ventilation local	5 800 € HT
	Eau de lavage – Poire de niveau en sécurité et support	750 € HT
	Eau de lavage – Vanne pneumatique EV et 2 fdc	1 900 € HT
	Electricité – Armoire électrique coagulant	8 200 € HT
	Filtre à charbon - régénération des filtres CAG	38 333 € HT
	Filtre à charbon – Vanne air de lavage	800 € HT
	Filtre à charbon – Vanne de régulation eau traitée	3 300 € HT
	Filtre à charbon – Vanne eau de lavage	2 000 € HT
	Filtre à charbon – Vanne eau sale	1 100 € HT
	Filtre à charbon – Vanne étrangleuse	717 € HT
	Filtre à charbon - Vanne murales sortie tour inter remine	2 500 € HT
	Filtre à charbon – Vanne vidange	1 100 € HT
	Filtre à sable – Vanne 1ère eau filtrée	938 € HT
	Filtre à sable – Vanne air de lavage	1 213 € HT
	Filtre à sable – Vanne eau de lavage	1 213 € HT
	Filtre à sable – Vanne eau filtrée régulation	3 625 € HT
	Filtre à sable – Vanne eau sale de lavage	2 075 € HT
	Filtre à sable – Vanne murale (arrivée décanteur)	2 375 € HT
	Filtre à sable – Vanne pic purge air	313 € HT
	Floculation coagulation – Agitateur prépar micro sable	900 € HT
	Floculation coagulation – Equipt hydraulique prepa micro sable	3 000 € HT
	Pompage eau brute – Capteur de niveau eau brute	830 € HT
	Pompage eau brute – Poire de niveau en sécurité et support	750 € HT
	Pompage eau brute – Pompe échantillon eau brute	2 550 € HT
	Réservoir de Saint Conogan – Coffret électrique	3 200 € HT
	<u>QUIMPER</u>	52 700 € HT
	Station de reprise de Kerbasguen – Armoire électrique BT	31 000 € HT
	Station de reprise de Saint Julien – Ballon charlatte 12 m³	20 000 € HT
	Station de reprise de Saint Julien – Comptage arrivée D 250	1 700 € HT
	<u>ERGUE-GABERIC</u>	5 800 € HT
	Surpression des Myrtilles – Anti-bélier Charlatte	2 800 € HT
	Réservoir de Quélennec – Coffret électrique de protection	1 500 € HT
	Régulation de pression de Quélennec – Compteur	900 € HT
	Réservoir de Quélennec – Transmetteur de niveau	600 € HT
	<u>GUENGAT</u>	1 717 € HT
	CS Pellavon - Compteur Pellavon	1 103 € HT
	STAB La Ban - Vanne manuelle à opercule n°2	307 € HT
	STAB La Ban - Vanne manuelle à opercule n°1	307 € HT

RENOUVELLEMENT		
DELEGATAIRE	<u>LOCRONAN</u>	5 840 € HT
	Station de Kervavarn – Pompe immergée de forage Pleuger	2 400 € HT
	Surpression école – Pompe de surface verticale	1 200 € HT
	Surpression école – Télésurveillance Witclip	960 € HT
	Surpression école – Ballon sous pression Charlatte	760 € HT
	Surpression école – Compteur d'eau	360 € HT
	Surpression école – Clapet	160 € HT
	<u>PLOGONNEC</u>	7 529 € HT
	SU Staven - Serrurerie	5 660 € HT
	STAB Landivigneau - Stabilisateur de pression aval	1 234 € HT
	Réservoir Croezou - Compteur sortie réservoir	635 € HT
	<u>PLOMELIN</u>	13 947 € HT
	Station Boissavarn - Pompe doseuse Chloromètre	3 396 € HT
	Réservoir Pichéry - Analyseur de chlore	3 019 € HT
	Comptage Al Leure - Compteur	1 103 € HT
	Comptage Coat Timon - Compteur	1 103 € HT
	Comptage Kervadiou - Compteur	1 103 € HT
	Réservoir Pichéry - Pompe doseuse chlore	1 057 € HT
	Station Boissavarn - Pompe doseuse Javel	830 € HT
	Station Boissavarn - Pompe doseuse FeCl3	755 € HT
	Station Boissavarn - Pompe doseuse permanganate	755 € HT
	SU Penhoat Braz - Convecteur	453 € HT
	SU Penhoat Braz - Boîte à boues	373 € HT
	<u>PLONEIS</u>	20 752 € HT
	Pompage Kernevez - Soufflante air de lavage	5 283 € HT
	Pompage Kernevez - Dialogue opérateur	3 019 € HT
	Pompage Kernevez - Déshumidificateur local déferrisation	2 868 € HT
	Pompage Kernevez - Déshumidificateur local neutralisation	2 868 € HT
	Pompage Kernevez - Pompe eau de lavage	2 717 € HT
	Pompage Kernevez - Variateur pompe by pass RE Moulin vers Plonéis	2 566 € HT
	Pompage Kernevez - Pompe forage Marallac'h	1 431 € HT
TOTAL GENERAL TRAVAUX DELEGATAIRE 2018		209 517 € HT